



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012**

**Délibération N°**

**Date de convocation : 30 novembre 2012**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

**L'an deux mille douze, le 12 décembre 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Villers-Outréaux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.**

**Etaient présents** (54 titulaires et 3 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briestre  
Busigny  
Carmières  
Cattillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulley  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy-en-Cis  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN  
Dominique BEAUDUIN  
Marie-Chantal TRANCHANT  
Marcel WAXIN  
Jean-Félix MACAREZ  
Gérard DEVAUX  
Lionel BASIN  
Jacques OLIVIER  
Paul SOUPLY  
Michel LEDUC  
Gérard LENOBLE  
Jacques LESNE  
Didier MARECHALLE  
Thierry WALEMME  
Philippe DUCROUX  
LILIANE ADAM  
Gérard BEZIN  
Didier BONIFACE  
Gérard BOURY  
Guy BRICOUT

Maryline GODIN  
Jean-Pierre MAILLARD  
Christiane MARANDE  
Anne-Sophie MERY-DUEZ  
Bernard POULAIN  
Lilianne RICHOMME  
Sandrine TRIOUX  
Serge WARWICK  
Alain GOETGHELUCK  
Jean-Marc RAMETTE(S)  
Gilles PELLETIER  
Bernard PLET  
Bertrand LEFEBVRE  
Jean-Louis CAUDRELIER  
Bernard LECOLIER  
Charles BLANGIS  
Sylvie DECRESSIONIERE  
Michaëlle LEGRAND  
Cécile MERCIER  
Joseph MODARELLI

Serge SIMEON  
Marc DUFRENNE  
Louis COQUELLE(S)  
Edith MENTION(S)  
Michel HENNEQUART  
Francis GOURAUD  
Jacky DUMINY  
Daniel BLAIRON  
Augustine NOIRMAIN  
Jean-Pierre RICHEZ  
Daniel CATTIAUX  
Jean-François DEFAUX(S)  
Henri QUONIOU  
Jean-Marc DOSIERE  
Jean-Paul CAILLIEZ  
Marie-Hélène DUEZ  
Daniel FIEVET

**Membres excusés** (11) : Hubert DEJARDIN, Jean-Michel COUTURIER, Peggy SZOPA, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Bruno MANNEL, Pierre LAUDE, Jacques LERICHE, Véronique NICAISE, Stéphane JUMEAUX, André-Marie FORRIERE

**Membres absents** (8) : Dominique LAMOURET, Agnès BERANGER, Jean WECXSTEEN, Serge LEULIETTE, Isabelle PIERARD, Michèle BRULANT, Pascal COQUELLE, Hubert LEFEVRE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

## AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R2342-4,

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose pour principe que, pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit requérir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité,

Considérant que le décret n°2009-125 a étendu la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite,

Considérant que la délivrance d'une autorisation permanente à Madame la Trésorière permet d'optimiser le recouvrement des recettes,

Après en avoir délibéré,

Accepte de délivrer à Madame la Trésorière une autorisation permanente de procéder à tous les actes de poursuite.

Indique que cette autorisation est valable pour le budget principal de la Communauté de Communes comme pour les budgets annexes et ce jusqu'à la fin du mandat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 13 décembre 2012 et de la publication  
Le 13 décembre 2012

Pour expédition conforme  
Caudry, le 13 décembre 2012

Vu,

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Le Président,  
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

### IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.